

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le vingt-neuf mars deux mil dix-huit à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 21/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERRE -Franck LEFEBVRE - Gisèle GARREAUD - Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ –Laurent HUTIN- Chantal MAILLY- Agnès PETYT - Pascale BENGIN- Isabelle GALLOIS - Julien LALAUX - Monique MILHEM-

Absents excusés : Jérôme MELI qui donne procuration à Pascale BENGIN

Floriane THIELAIN qui donne procuration à Laurent HUTIN

Françoise DELLOUE qui donne procuration à Agnès PETYT

Logan RAMETTE qui donne procuration à Julien LALAUX

Christophe FERON

Absents :

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 14 (18 pour les votes car __4__ procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H50**

Le conseil désigne Julien LALAUX comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le conseil délibère et vote les subventions aux associations comme suit

ASSOCIATIONS	VOTE 2017	VOTE 2018	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus ne participant Pas au vote
FAMILLES RURALES							
<i>POLE PILOTAGE</i>	6 827 €	6 827 €	18	18	0	0	
<i>PASSESPORTS ENFANCE Mercredi</i>	500 €	500 €	18	18	0	0	
<i>POLE ENFANCE ACCUEIL LOISIRS</i>	12 600 €	12 900 €	18	18	0	0	
<i>POLE ENFANCE</i>	6 641 €	6 641 €	18	18	0	0	
<i>POLE JEUNESSE-LAEP BRK DANCE</i>	1 500 €	1 500 €	18	18	0	0	
<i>SECTEUR ADULTES FAMILLES</i>	500 €	500 €	18	18	0	0	
<i>T.A.P.</i>	11 210 €	0 €	18	18	0	0	
<i>GARDERIE PERI-SCOLAIRE</i>	7 000 €	7 000 €	18	18	0	0	
<i>JARDIN D'ENFANTS</i>	16 500 €	21 750 €	18	18	0	0	
AMICALE DES ELEVEURS	150 €	150 €	18	18	0	0	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 000 €	1 000 €	18	18	0	0	
AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY	1 670 €	1 344 €	15	15	0	0	F LEFEBVRE- R DENHEZ- AM FORRIERRE
AMICALE LAIQUE- FESTIVAL	1 650 €	1 500 €	15	15	0	0	F LEFEBVRE- R DENHEZ AM FORRIERRE
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	300 €	18	18	0	0	
BASKET	2 026 €	1 780 €	17	16	1	0	AM FORRIERRE

BASKET. Course de l'étoile	800 €	800 €	17	16	1	0	AM FORRIERE
BOULISTES	250 €	250 €	18	18	0	0	
BOULISTES GRAND PRIX	300 €	300 €	18	18	0	0	
CHAMBRE DE METIERS	500 €	400 €	18	18	0	0	
CHASSE	150 €	150 €	18	18	0	0	
COLOMBOPHILES	150 €	150 €	18	18	0	0	
COMITE DES FETES		500 €	18	18	0	0	
COOPERATIVE EGB	2 250 €	2 400 €	18	18	0	0	
COOPERATIVE MATERNELLE	2 550 €	2 000 €	18	18	0	0	
EQUITATION – GUILLEMINS							FIN D'ANNEE
FOOTBALL	7 641 €	6 844 €	17	17	0	0	AM FORRIERE
MAISONS FLEURIES	0 €		18	18	0	0	
MUSIQUE	7 400 €	7 400 €	17	17	0	0	F.THIELAIN
MUSIQUE INSTRUMENT	0 €	2 600 €	17	17	0	0	F.THIELAIN
MYOSOTIS	150 €	150 €	18	18	0	0	
PARTAGE	0 €						FIN D'ANNEE
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400 €	300 €	16	16	0	0	Y.WAYEMBREGÉ-AM FORRIERE
TAÏ-DO	250 €	250 €	18	18	0	0	
TENNIS	600 €	498 €	16	14	2	0	MME MILHEM AM FORRIERE
TENNIS – PRODUIT de traitement							FIN D'ANNEE
WAL DYNAMIK DANCE	1 310 €	1 175 €	18	18	0	0	
WAL FLECHES	350 €	500 €	18	18	0	0	
WAL FLECHES EXCEPT TRAVAUX	0 €	150 €	18	18	0	0	
CCAS WALINCOURT-SELVIGNY	26 000 €	26 000 €	18	18	0	0	
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	18	18	0	0	
COLLECTE CROIX ROUGE	160 €	160 €	18	18	0	0	
COMMISSION SURENDETTEMENT	100 €	200 €	18	18	0	0	NON VERSEE 2017
RESTAURANTS DU CŒUR							FIN D'ANNEE
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	18	18	0	0	
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	18	18	0	0	
PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	18	18	0	0	

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Maire fait procéder au vote sur le compte de gestion 2017 après avoir confirmé que les comptes sont conformes aux comptes de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017, établi par Madame MALAQUIN, Trésorier Municipal.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire donne la présidence de la séance au Doyen d'âge, Raymond DENHEZ et quitte la salle.

Mr DENHEZ présente le compte administratif 2017 établi par le maire.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'année de **271 133.24 €** et la section d'investissement un excédent de l'année de **239 804.64 €**.

Il fait constater les résultats de clôture qui sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement de clôture	578 502.55 €
-Déficit d'investissement de clôture	- 123 532.53 €
-Excédent global disponible	454 970.02 €

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2017.

Monsieur FIEVET revient dans la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

4. CREATION DE POSTES (non titulaires, saisonniers etc....)

Le Maire explique au conseil que beaucoup d'agents ont terminé leur contrat que ce soit en contrat aidé ou en saisonnier. Il convient donc de créer et de modifier certains postes :

- L'ATSEM a été admise à la retraite à compter du 1/4/2018. De ce fait la personne qui était sur un poste de remplacement doit être embauchée sur un nouveau poste. Si le conseil décide de ne pas recruter d'ATSEM, il faudrait créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Le conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique au 1^{er} avril 2018.

- Le contrat d'avenir (35h) aura terminé son contrat le 31/3/18. La personne qui le remplacera sera sur un poste saisonnier à 20h semaine ce qui n'est pas suffisant. Il faudrait passer ce contrat saisonnier à 28h semaine minimum pour qu'elle puisse aussi fermer les grilles et gérer les ouvertures de la salle de sports. **Le conseil adopte la proposition à l'unanimité.**
- Un agent de nettoyage termine son contrat saisonnier au 31 mars et il conviendrait de modifier le poste à 28h pour la personne qui le remplacera de façon à couvrir l'accompagnement des enfants de la cantine. **Le conseil adopte la proposition à l'unanimité**
- Le Maire explique aussi l'apparition de nouveaux contrats aidés : les P.E.C parcours emploi compétences sont des contrats de 20 h par semaine, financés à 45% et dont les bénéficiaires, sélectionnés par Pôle Emploi suivent obligatoirement une formation afin d'acquérir de nouvelles compétences. **Le conseil autorise la création d'un poste de PEC, à titre d'essai, à compter du 1^{er} avril 2018.**

5. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le conseil autorise le Maire à monter un dossier de demande de subvention départementale « Villages et Bourg » pour :

- La réfection de la toiture de l'Ecole Maternelle
- La création d'un cheminement piétonnier du collège et des écoles vers la salle polyvalente.

6. TRANSFORMATION DE LA REGIE CANTINE

La régie cantine fonctionne à l'aide de tickets à souche. Or la gestion de ces tickets est devenue très lourde en temps de travail. Il est proposé au conseil municipal de modifier cette régie en décidant de la baser sur un système de facturation mensuelle (par titre de recettes) avec engagement des familles d'inscrire leurs enfants pour des jours réguliers.

L'avantage de ce système est multiple : pas d'argent liquide à manipuler, pas de tickets à délivrer (donc à faire imprimer). De plus, l'encaissement des factures sera suivi en direct sur le site du Trésor Public ce qui permettra de réagir de suite aux impayés.

Cette modification pourrait être mise en place dès la rentrée du 7 mai 2018 (ou à la rentrée scolaire 2018 mais ce cas il faudrait faire imprimer des tickets).

Le conseil municipal adopte la modification du mode de fonctionnement de la régie cantine à l'unanimité, à compter du 7 mai 2018.

7. PAIEMENT DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget 2018, il est nécessaire d'autoriser le paiement de factures en investissement (hors crédits reportés) et d'ouvrir des crédits en conséquence (les montants sont arrondis):

- Achat cuisinière – Ets Boutry-	550€ ttc
- Achat Aspirateur technique – Ets Godefroy	352€ ttc
- Achat de panneaux de signalisation Ets SIB 59	915€ ttc

- Honoraires Notaire achat de terrains 3702€ ttc

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, au mandatement de ces factures et à l'ouverture de crédits par anticipation comme suit :

- Compte 2184 prog 9240 + 550 €
- Compte 21578 prog 9240 +1 267 €
- Compte 2115 +3 702 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2018 en section d'investissement

8. ADMISSION EN NON VALEUR

Madame MALAQUIN sollicite l'admission en non-valeur de certaines écritures qui n'ont pu être recouvrées :

- Titre 291 (2010) et titre 206 (2011) Ets SEDDIKI pour 105.78€ et 214.50 € (ces montants seront facturés à nouveau mais au bon débiteur).
- Une somme de 67.50 € correspondant à des non paiements de cantine (Classe ULIS et aides sociales)

Le conseil accepte d'admettre en non-valeur les opérations énoncées et autorise le Maire à y procéder. Le conseil décide à l'unanimité de porter la somme de 390 euros au compte 673 au budget primitif 2018.

9. MUTUELLE POUR LA POPULATION

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion, le temps d'étudier les clauses des contrats qui seraient proposés.

10. MODIFICATION STATUTAIRE DU SIDEN SIAN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires décidées par le comité syndical lors de sa réunion du 30 janvier 2018, notifiées en mairie le 6 mars dernier et d'approuver « in extenso » les statuts modifiés tels qu'annexés à la notification.

11. ADHESION DE COMMUNES AUX MURS MITOYENS

Par délibération en date du 16 février dernier, le SIVU « Murs Mitoyens » a approuvé l'adhésion de la commune de REUMONT et par délibération en date du 23 mars 2018 l'adhésion de la commune de FRESSIES. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion de ces communes aux « Murs Mitoyens ».

12. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

A- REPAS DES AINES 23/9/18

Madame GAREEAUD propose au conseil de confier l'animation dansante du repas des aînés du 23 septembre 2018 à la société « scratch le Clown » de Walincourt-Selvigny pour une somme de 450 euros. Les crédits sont prévus au compte 6232 du budget 2018. Le conseil adopte cette proposition par 15 voix POUR, 1 abstention et 2 refus de voter.

B- FEU D'ARTIFICE 2018

La commission des fêtes propose au conseil de confier le feu d'artifice du 14 juillet à la société Serge DEMARCQ pour la somme de 2500 euros ttc. Les crédits sont prévus au compte 6232 du budget 2018. Le conseil adopte par 17 POUR et 1 abstention cette proposition.

C- RETRAIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE DU CDG 59

La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite quitter le centre de gestion du Nord. Le CDG59 sollicite l'avis des communes et établissements publics membres.

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la CCUD du CDG 59 à l'unanimité.

D- ACCEPTATION DU SOLDE DE DONATION

Monsieur Bernard DELATTRE et son épouse Emmanuelle, ont envoyé un don de 10.000 € pour solder leur donation pour la salle polyvalente. Comme il en avait été décidé, cette somme est un complément destiné au financement des dépenses imprévues (avenants, systèmes de sécurité d'accès et de protection anti-intrusion)

Le conseil municipal accepte ce don et remercie les généreux donateurs.

Le conseil autorise d'autre part l'achat d'un cadeau pour Madame DELATTRE, qui viendra prochainement sur la commune et visitera la salle polyvalente.

E- CONSULTATION GROUPEMENT DE COMMANDE SIDEC – ELECTRICITE

La prochaine consultation réalisée par le SIDEC pour un groupement de commande « fourniture en électricité » aura lieu le 31/5/18. Il convient de se positionner pour adhérer à ce groupement sachant que tous les contrats communaux de fourniture d'électricité ont été renégociés sur une durée maximale d'un an (à savoir 31/3/19) auprès d'ENGIE.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de rejoindre le groupement de commande du SIDEC pour la fourniture d'électricité.

F- CHEMIN DES BAUDETS

L'association foncière de remembrement (AFR) s'est prononcée favorablement et unanimement pour participer aux travaux du chemin des baudets pour la somme de 25.000 euros. Le Maire rappelle que la commune avait décidé de financer 75.000 euros TTC de travaux sur ce chemin à la condition expresse que l'AFR participe pour 25.000 € (soit 100.000 € de travaux TTC) et ce d'une manière unanime. Une concertation entre la commune, l'AFR et une entreprise de VRD aura lieu pour déterminer la technique la plus pertinente à utiliser sur cette voie.

G- TRAVAUX EN INVESTISSEMENT – accord de principe

Le Maire demande au conseil de donner des accords de principes sur certains travaux d'investissement qui pourraient être réalisés en 2018. Ceci simplifiera l'étude et l'élaboration du Budget primitif.

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Participation sur création de WC au club 2000 | ACCORD unanimité |
| - Création d'une rampe handicapés WalFlèches | ACCORD unanimité |
| - Aménagement au Stade de Foot | REFUS unanimité |
| - Electricité dans le local ballon stade bois du Gard | REFUS unanimité |
| - Box internet au stade de foot | REFUS unanimité |
| - Remplacement des poubelles extérieures TENNIS | ACCORD unanimité |
| - Eclairage du terrain couvert des Boulistes | REFUS (1 Pour 12 Contre 5 abst) |
| - Table et bancs pour les boulistes | ACCORD unanimité |
| - Réfection des soubassements des fenêtres PARTAGE | ACCORD unanimité |
| - Informatique à l'école Gaston Bricout | ACCORD unanimité |
| - Mobilier à l'école | ACCORD unanimité |
| - Réfection des WC à l'école primaire | ACCORD unanimité |
| - Installation de cuves de récupération d'eau de pluie | REFUS (2 Pour et 16 Contre) |

H- ECLAIRAGE PUBLIC

Laurent HUTIN explique au conseil que l'éclairage public est coupé de nuit entre 23h et 6h avec l'accord du conseil municipal (délibération). Or à 23h il y a encore de l'activité humaine et celle-ci se retrouve dans un noir absolu ce qui pourrait être dangereux. Il demande :

- 1- à ce que soit sollicité auprès de la 4C l'étude de l'impact financier si l'éclairage était coupé à 0h au lieu de 23h.
- 2- si, le cas échéant, la modification des délibérations prises par la commune et la 4C est possible. Le conseil est d'accord sur cette proposition à la majorité (10 POUR).

I- PLANTATION DE HAIES

Une étude doit être réalisée par Monsieur André-Marie FORRIERRE en concertation avec le SMABE. Une proposition sur une partie de l'éventuel programme sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23h58.

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,